

Communiqué

VISIODENT

Société anonyme au capital de 719.200,16 €
327 500 849 RCS Bobigny

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue, au siège social, à La Plaine Saint Denis, le 27 juin 2019 ; le détail des votes est présenté ci-après :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes sociaux.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2018

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

TROISIEME RESOLUTION

Présentation des rapports sur les options et l'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des conventions poursuivies.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération de Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur général

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité des actionnaires, lesdits principes et critères au titre de 2019.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au Président directeur général

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité, les éléments de rémunération au titre de l'exercice 2018

Lors de cette assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, possédaient 4.196.802 des actions formant le capital social sur les 4.495.001 existantes et le nombre total de droits de vote étaient de 8.201.315 sur 8.500.709 existants au jour de l'assemblée.